

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 26 mars 2024
19 heures 00**



GF/CR

N° 003113

**Services Techniques
- Modification du
tracé de "L'Impasse
de la Providence
Lotissement de
Combemiane"**

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 26 mars 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

APT est majoritairement desservie par les infrastructures de dernière génération pour l'accès à internet (fibre optique et très haut débit (THD)). Plusieurs logements sont éligibles à cette nouvelle couverture.

Les différents opérateurs demandent qu'une adresse postale, par logement, soit mise en place afin que les logements éligibles puissent accéder à ces nouveaux services.

Or, nous constatons qu'un certain nombre de voies, pourtant ouvertes à la circulation publique et privé, sont dépourvues de nom.

Il convient désormais de les nommer officiellement. Celles-ci feront l'objet d'une numérotation, en vue de faciliter le travail d'installation de THD.

Ces voies sont localisées sur les plans annexés à la présente délibération.

Vu l'absence de nom de certaines voies ouvertes à la circulation publique.

Vu le plan annexé à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tracé comme suit :

Le tracé de « **l'impasse de la Providence Lotissement de Combemiane** » débutant Chemin de Combemiane sera redéfini comme représenté par le trait vert sur le plan cadastral ci-joint.

Un numéro de voie a déjà été attribué à chaque logement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DIT que :

Le tracé de « **l'impasse de la Providence Lotissement de Combemiane** » débutant Chemin de Combemiane sera redéfini comme représenté par le trait vert sur le plan cadastral ci-joint.

DIT que sera mise en place la signalisation adaptée au départ de chaque voie, et qu'un numéro de voie sera attribué à chaque logement.

DIT que la nouvelle dénomination sera mise à jour sur le site de mes-adresse.data.gouv.fr

DIT que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, Poste, SDIS, ASSEDIC, Service du cadastre, France Télécom, Service des Eaux, Service Assainissement, Sous-préfecture, EDF, GDF, Gendarmerie, Police Municipale, INSEE ...).

DIT que les administrés seront informés des modifications d'adresse.

AUTORISE Madame Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Frédéric SACCO



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240326-003113-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024